

HONORAIRES DES PRESTATIONS COURANTES

1. TRANSACTIONS :

2.

(*Honoraires à la charge de l'acquéreur*)

Habitation & Professionnel : inf. à 100 000 €	8 % TTC (avec un mini. de 5 000 €)
Habitation & Professionnel : de 100 001 € à 152 500 €	7 % TTC
Habitation & Professionnel : de 152 501 € à 300 000 €	6 % TTC
Habitation & Professionnel : sup. à 300 001 €	5 % TTC

Fonds de commerce & Terrain Ou Cession de Bail	10 % TTC (avec un mini. de 5 000 €)
---	-------------------------------------

3. LOCATIONS :

4.

ALUR (décret n°2014-890 du 01 août 2014) :

Plafond maximum pour chaque partie (bailleur et locataire)

- Visite + Constitution du dossier + Rédaction du bail

Secteur CUS : 10€ TTC / m² hab.

Secteur Hors CUS : 8€ TTC / m² hab.

- Etat des lieux : 3€ TTC / m² hab.

5. PRESTATIONS DIVERSES :

- Rédaction d'actes (baux,...) : 250 € TTC

- Estimation appartement : 200 € TTC

- Estimation maison : 350 € TTC

Tarif au 15 septembre 2014

